

**UNIVERSITÉ LYON II**  
**1985-1986**

Ch 9334



# **PROBLÈMES SOCIO-SCOLAIRES DES ÉLÈVES DE MILIEU FAMILIAL DÉFAVORISÉ**

**Propositions et projets d'actions pour une  
amélioration de l'aide sociale à l'enfance  
dans le cadre de l'action sociale au CONGO**

---

## **THÈSE**

Présentée

**en vue de l'obtention du Doctorat :**

**Lettres et sciences humaines --- Sciences de l'éducation**

par

**NDALA Timothé**

632724

sous la direction de

**Monsieur le Professeur Robert MARTIN**

---

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	1
<u>PREMIÈRE PARTIE : LES OEUVRES SOCIALES</u> .....	18
CHAPITRE I - PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO .....	19
I.1 <u>Le cadre physique</u>	
1.1.1 Structure et relief	
1.1.2 climat et végétation	
I.2 <u>Etude sociologique</u>	
1.2.1 les mouvements de population	
1.2.1.1. les anciens mouvements de population	
1.2.1.2 répartition actuelle	
1.2.1.3 les déplacements actuels	
1.2.2 L'état démographique actuel	
1.2.3 L'économie	
1.2.3.1 Aperçu sur la politique familiale nationale	
CHAPITRE II - L'ACTION SOCIALE DES EGLISES .....	38
II.1 <u>L'Eglise Catholique</u>	
2.1.1 La Congrégation des Soeurs de l'Immaculée Conception	
2.1.2 Le Secours Catholique	
II.2 <u>L'Eglise Protestante</u>	
II.3 <u>L'Armée du Salut</u>	
II.4 <u>La Croix-Rouge Congolaise</u>	
CHAPITRE III - LE SERVICE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE .....	49
III.1 <u>Les attributions</u> .....	51
III.2 <u>Le Budget</u> .....	53
III.3 <u>Le circuit administratif</u> .....	56
3.3.1 La constitution des dossiers :	
- la demande	
- l'instruction	
3.3.2 La décision de la commission	

DEUXIÈME PARTIE : LES PROBLÈMES SOCIAUX DES ÉLÈVES ..... 60DANS LA FAMILLE

CHAPITRE IV - DESCRIPTION DE LA POPULATION ETUDIÉE .....	61	X
IV.1 <u>Les élèves</u> .....	61	
IV.1.1 Origine des élèves : lieu de naissance		
IV.1.2 Age scolaire des élèves		
IV.1.3 Origine scolaire des élèves		
IV.2 <u>Le Chef de Famille</u> .....	67	
IV.2.1 Le lieu de naissance		
IV.2.2 Age		
IV.2.3 Etat matrimonial		
IV.3 <u>La Famille</u> .....	76	
IV.3.1 La Fratrie		
IV.3.2 La famille et l'éducation de l'enfant		
CHAPITRE V - ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE DU REVENU FAMILIAL.....	88	X
V.1 <u>Répartition des activités socio-professionnelles</u> .....	88	
V.1.1. Le statut des familles		
V.2 <u>L'habitat</u> .....	100	
V.3 <u>Les biens matériels</u> .....	105	
CHAPITRE VI - L'AIDE SOCIALE : IMPACT INCERTAIN SUR LA FAMILLE.....	113	X
VI.1 <u>Besoins exprimés par les familles</u> .....	113	
VI.1.1 Besoins financiers		
VI.1.2 Besoins sanitaires		
VI.1.3 Besoins sociaux		
VI.1.3.1 Besoins en logements décents		
VI.1.3.2 Besoins en éducation		
VI.2 <u>L'écolier et l'école</u> .....	120	
VI.2.1 Le chemin de l'école		
VI.3 <u>L'école : ses qualités</u> .....	122	
VI.4 <u>L'école : ses défauts</u> .....	126	
VI.5 <u>L'école de rêve</u> .....	129	
VI.5.1 Où conduit l'école ?		

.../...



VI.6 <u>L'écopier en dehors de l'école</u> .....	133
VI.6.1 Le travail scolaire à la maison	
VI.6.2 Occupation post-scolaire	
VI.7 <u>Besoins exprimés par les enseignants</u> .....	139
VI.8 <u>Besoins exprimés par les décideurs</u> .....	146
VI.9 <u>Besoins exprimés par les travailleurs sociaux</u> .....	149
VI.10 <u>Etudes comparatives entre les différentes catégories de personnes interrogées</u> -	152
- les décideurs	
- les enseignants	
- les travailleurs sociaux	
<u>TROISIÈME PARTIE : VERS UN PROJET D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE</u> -	155
CHAPITRE VII - LE CONCEPT D'AIDE .....	156
VII.1 <u>Définition et élaboration des concepts</u> .....	158
VII.1.1 Définition	
VII.1.2 Elaboration	
VII.2 <u>Le concept d'aide proprement-dit</u> .....	161
VII.2.1 Utilisation du mot "aide" en service social	
VII.2.2 Représentation imagée du concept d'aide	
VII.2.3 Les dimensions du concept d'aide	
VII.2.3.1 Les protagonistes	
VII.2.3.2 Le temps	
VII.2.3.3 L'espace	
VII.2.3.4 Le contenu	
VII.2.3.5 Les techniques	
VII.3 <u>Le concept d'accompagnement en Service Social</u> .....	176
CHAPITRE VIII - PROPOSITION POUR L'AMÉLIORATION DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE (à court terme) .....	177
VIII.1 <u>L'aide et les aides</u> .....	179
VIII.1.1 Mieux couvrir certains risques	
VIII.1.1.1 Améliorer la protection des malades et handicapés -	
VIII.1.1.2 Améliorer la protection de la femme seule	
VIII.1.2 <u>Changer le mode de décision</u>	
A/ Décontrer	
B/ Alléger le circuit administratif	

VIII.2	<u>La Stratégie</u> .....	188
VIII.2.1	Au niveau de la D.G.A.S.	
VIII.2.2	Au niveau régional	
VIII.2.3	Au niveau du privé	
VIII.3	<u>Les établissements</u> .....	195
VIII.3.1	L'action sanitaire	
VIII.3.1	Les centres médico-sociaux	
VIII.3.2	La protection maternelle et infantile	
VIII.3.2	L'action sociale	
VIII.3.2.1	Le centre social	
VIII.3.2.2	Le service social	
VIII.3.3	Amélioration de l'existant et création de nouvelles structures	
VIII.3.3.1	Mettre à la disposition des centres médico-sociaux un personnel qualifié -	
VIII.3.3.2	Améliorer les conditions de vie des populations -	
VIII.3.3.3	Une politique de prévention plus affirmée	
VIII.3.3.4	L'amélioration de l'accès au logement -	
VIII.3.3.5	La diminution du nombre d'enfants par classe pédagogique -	
VIII.3.3.6	L'organisation des colonies de vacances -	
VIII.3.3.7	La politique de couverture de l'ensemble du territoire par des nouveaux centres d'éducation sociale -	
VIII.3.3.8	Création des foyers sociaux féminins -	
VIII.3.4	Nécessité de mieux informer : augmenter et diversifier l'information -	
VIII.3.4.1	Les permanences	
VIII.3.4.2	Le recours aux medias	
VIII.3.4.3	L'envoi de dépliants	
VIII.3.4.4	Un contact personnalisé	

- VIII.3.5 De nouveaux vecteurs d'information :  
développer l'information à l'extérieur  
de l'organisme -
  - VIII.3.5.1 Pour d'autres médiations de l'information -
  - VIII.3.5.2 L'initiative privée : un potentiel à ne pas  
négliger -
- VIII.3.6 Une meilleure gestion passe par la responsabilisa-  
tion des organismes sociaux et des autres intervenants-
  - VIII.3.6.1 Améliorer la formation du personnel pour un  
meilleur service public -
  - VIII.3.6.2 Repenser la formation initiale -
  - VIII.3.6.3 Personnaliser les tâches -

CHAPITRE IX - VERS UNE DEFINITION D'UN SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ( à long terme ) : EXEMPLE DU MONDE AGRICOLE - .....	218
IX.1 <u>La situation actuelle en République Populaire du Congo</u> .....	219
<u>en matière de protection sociale</u> -	
IX.1.1 La caisse nationale de prévoyance sociale (C.N.P.S.)	
IX.1.2 Les risques actuellement couverts par la C.N.P.S.	
IX.1.3 L'action sanitaire et sociale en faveur des affiliés et de leurs familles-	
IX.1.4 Le budget de la C.N.P.S.	
IX.1.5 Le régime spécial des fonctionnaires	
IX.2 <u>Analyse et critique du système actuel de prévoyance sociale</u> ...	231
IX.2.1 Les inégalités d'accès aux droits -	
IX.2.2 L'insuffisance des risques pris en compte -	
IX.2.3 Faible proportion des populations touchées par le système actuel -	
CHAPITRE X - LA RECHERCHE DE PRINCIPES ET BESOINS DE PROTECTION SOCIALE -	233
X.1 <u>Les risques communs à l'ensemble des travailleurs</u> .....	235
X.1.1 Les risques non professionnels -	
X.1.2 Les risques professionnels -	

X.2 <u>Les risques spécifiques au monde agricole</u> .....	242
X.3 <u>Propositions à long terme</u> .....	250
X.3.1. La couverture du risque-maladie -	
X.3.2. Une politique en faveur de la mère et de l'enfant -	
X.3.3. La garantie des revenus-	
X.3.4. Des efforts progressifs en faveur des handicapés -	
X.3.5. Une extension du système de pension-vieillesse -	
X.3.6. En ce qui concerne le risque chômage -	
 CHAPITRE XI - PRINCIPALE ORIENTATION.....	254
XI.1 <u>Les problèmes de financement</u> .....	254
XI.1.1 Les cotisations -	
XI.1.2 Les subventions et transfert -	
XI.2 <u>Les problèmes administratifs</u> .....	258
XI.2.1 Détermination du montant des cotisations -	
XI.2.2 Le recouvrement -	
 CONCLUSION GÉNÉRALE .....	269
 BIBLIOGRAPHIE .....	281
 INDEX THÉMATIQUE .....	293
 TABLE DES MATIÈRES .....	298

---

I N T R O D U C T I O N

## INTRODUCTION

Ce travail rapportera nos réflexions de travailleur social attaché, d'une part, au Service de l'Enfance Inadaptée et d'autre part, à la formation des Auxiliaires-Monitrices Sociales du Centre supérieur de Formation Professionnelle TCHIMPA-VITA, dont la Direction Générale aux Affaires Sociales (D.G.A.S.) utilise les diplômés. Il se situe en un moment où les Pouvoirs Publics, l'opinion, les travailleurs sociaux eux-mêmes essayent de redéfinir le concept "d'aide sociale", d'élucider le but, l'objet et le contenu du travail social, de cerner la notion de "cas social" et d'évaluer leur activité. Il nous a été précisément inspiré par la constatation, chaque année plus flagrante, d'une injustice de plus en plus marquée, à l'encontre d'une cohorte toujours croissante d'enfants scolarisés : ceux qui sont relégués -ouvertement ou de fait- dans la catégorie dite des "cas sociaux".

Le seul dénominateur commun entre tous ces enfants est d'être "privés de milieu familial normal". A ce terme, nous n'attachons, a priori, aucune connotation péjorative. Disons seulement qu'il désigne ceux dont les familles ne peuvent subvenir aux besoins et doivent recourir aux soins de Services Sociaux ou accepter ceux-ci quand ils s'imposent.

L'injustice et la défaveur consistent en ceci que les règles d'octroi d'une aide sociale, élaborées depuis vingt ans de pratique et de réflexion, ne sont jamais réellement prises

en considération lorsqu'il s'agit d'intervenir dans la destinée des enfants qui n'ont plus de parents, dont ceux-ci, défaillants momentanément ou définitivement, ne peuvent s'occuper ou s'occupent mal et dont des services administratifs, sociaux juridiques ou médicaux vont donc régler le sort ; leurs dépistages ne sont pas menés avec les mêmes méthodes diagnostiques scientifiques que celles des autres enfants, ne le sont pas en tout cas, dans la même perspective et, parfois même, ne le sont pas du tout. Plus encore, leur mode de vie, leur "vécu" ne sont pas pris en considération au moment de l'octroi de l'aide.

Un système de protection sociale existe au CONGO mais ne couvre pas la majeure partie de la population. Cela se traduit par l'inégalité dans l'accès aux droits, dont sont exclus les actifs agricoles, les commerçants et handicapés inactifs, alors qu'ils sont déjà défavorisés par rapport aux salariés et aux agents de la fonction publique en raison de leur niveau de revenus. Il y a donc tout un régime de protection sociale assuré par la C.N.P.S. (1) pour les enfants entourés, riches d'une famille, et un autre pour ceux qui sont démunis ou pauvres dont la famille "n'existe pas" ou se trouve défaillir ; ceux-ci ont été pris en charge par la D.G.A.S. (2).

---

(1) Caisse Nationale de Prévoyance Sociale -

(2) D.G.A.S. : Direction Générale des Affaires Sociales -

Il est de toute évidence que naître dans une telle famille peut constituer, a priori, un handicap en ce qui concerne l'adaptation d'un individu ; mais les modalités retenues pour pallier la défaillance des parents n'aggravent-elles pas cette pénalité initiale ? Le fait même de devenir l'objet de sollicitude d'une administration ou d'un organisme d'aide sociale ne marque-t-il pas et n'accentue-t-il pas cette première différence, en opérant entre les enfants d'une population une véritable ségrégation ?

L'existence même d'administrations et organismes spécialisés pour "l'aide sociale" et réservés à ce type d'enfants, les cas dits "sociaux", souligne qu'il existe, dans l'esprit du législateur, comme aussi du public, une différence fondamentale entre les deux catégories.

Notre propos sera d'apporter une contribution à l'effort de tous ceux, travailleurs sociaux, pouvoirs publics, direction et commission du Ministère, qui tentent actuellement de repenser le Service Social, plus particulièrement l'aide à l'enfance ; mais, compte-tenu de l'importance numérique des enfants nécessitez pris en charge par la Direction Générale des Affaires Sociales, nous ne nous intéresserons qu'aux problèmes sociaux et scolaires retrouvés chez les enfants du Service d'Aide Sociale à l'Enfance.

"L'adaptation du réel oblige à transformer la cohérence et l'exigence de la cohérence à faire une analyse de la réalité (1).

Mais, au Congo (Brazzaville), cette démarche n'a-t-elle pas été négligée par l'ensemble des secteurs sociaux en général, du social en particulier, qui, durant deux décennies après l'indépendance, a fonctionné avec des "pratiques aveugles", sans lien suffisant avec la réalité ?

Ces considérations initiales nous introduisent au coeur de notre problématique : l'aide sociale est-elle appropriée ? A-t-elle répondu, en partie au moins, aux aspirations des familles concernées ou n'a-t-elle pas laissé s'aggraver leurs frustrations ?

La finalité de l'aide est de permettre à la famille de recouvrer son autonomie pour éduquer et entretenir seule ses enfants. Mais notre pratique professionnelle nous a amené à nous poser deux questions qui constituent les axes de notre recherche :

- telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, cette aide ne contribue-t-elle pas à maintenir dans un rôle d'assisté ?
- ne se borne-t-elle pas à des prestations financières qui, d'ailleurs modestes par rapport aux besoins, omettent de rechercher d'autres voies et moyens permettant de sortir des difficultés qui sont les causes fondamentales du recours ?

C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre.

---

(1) Henri MENDRAS : Elément de sociologie - P. 260 .

Notre hypothèse est que, si l'aide aux élèves de père indigent ou abandonnés doit permettre de les entretenir et de les éduquer, il s'avère que, telle qu'elle est conçue, elle donne uniquement des réponses ponctuelles à des demandes immédiates, ce qui nous semble ne pas tendre à une résolution des problèmes de ces enfants.

Ce faisant, nous exposons notre méthodologie.

## I - METHODOLOGIE

Pour conduire notre recherche, nous avons d'abord mobilisé notre expérience, nos observations et réflexions en tant que travailleur social auprès de la Direction Générale des Affaires Sociales, puis divers outils d'analyses techniques, scientifiques et pédagogiques réunis durant toute notre scolarité. Par ailleurs, nous avons effectué une enquête sur le terrain en vue de réunir un double corpus : corpus documentaire et corpus d'interviews.

### A/ Le Corpus Documentaire

Il s'agit des études africanistes sur la société africaine et, d'une manière générale, sur l'anthropologie et la psychologie culturelles des sociétés dites traditionnelles. Parmi elles, citons celles de P. ERNY, de J. Zempleni RABAIN, de E. et M.C. ORTIGUES, de R. MAISTRIAUX et un nombre important d'articles relatifs à l'évolution de l'enfant en milieu africain. Tous ces travaux ont été consultés en France, plus précisément ;

- à PARIS = à la Bibliothèque Nationale, aux Archives Nationales et un certain nombre de rapports des experts de l'UNESCO,
- à LYON = les fichiers de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu et ceux de l'Institut de Formation aux pratiques psychologiques, sociologiques et éducatives ont largement contribué à l'élaboration de ce travail.

Parmi les ouvrages et articles sur le rôle des services sociaux dans les départements français, il s'avère que, depuis l'indépendance, les experts sont de plus en plus nombreux à s'intéresser aux aspects sociaux et économiques du développement ; et les rapports se multiplient qui traitent de tous ces sujets avec une assurance déconcertante. En revanche, avant 1960, les écrits sont rares car peu s'intéressaient alors à l'Afrique et ceux qui y travaillaient n'avaient sans doute pas le loisir d'écrire ou de se "raconter".

Aussi la documentation écrite a-t-elle été extraite :

- des archives de l'ex-ministère de la France d'Outre-Mer (1) pour la période coloniale,
- du service de la documentation du Ministère de la Coopération (2), où j'ai spécialement consulté la thèse de Mme André AUDIBERT : Des services sociaux en Afrique Francophone, dans une perspective de développement époque coloniale - Tomes I et II. L'auteur est chargée depuis 1963 de la coopération technique pour le secteur social avec certains états africains dont le CONGO (Brazzaville) -
- des textes officiels relatifs à la création de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale (CNPS) aux objectifs à atteindre et aux moyens à mettre en oeuvre. Cela a été consulté à la Bibliothèque Nationale du CONGO.

---

(1) 27, rue Oudinot - 75007 PARIS -

(2) 20, rue Monsieur - 75007 PARIS -

B/ Corpus d'Interviews

CATEGORIES	Nbre	FONCTION - APPARTENANCE	OBSERVATIONS
REPRESENTANT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	4	1 directeur général de l'Education Fondamentale 1er degré - 1 directeur de la Planification Scolaire - 2 psychologues de l'INRAP, chargés du suivi des élèves -	ENTRETIEN SEMI DIRECTIF
ENSEIGNANTS	50	5 directeurs d'établissements scolaires du Fondamental 1er degré - 45 instituteurs -	E. S. D.
REPRESENTANTS DU MINISTERE DU TRAVAIL	3	1 directeur de la C.N.P.S. 1 directeur du Développement social - 1 directeur de l'Emploi et de la Main d'Oeuvre -	E. S. D.
REPRESENTANTS DU MINISTERE DE LA SANTE & des AFFAIRES SOCIALES	13	1 directeur de la D.G.A.S. - 1 directeur du Développement Social - 1 directeur de l'Enfance - 10 assistants et monitrices sociales -	E. S. D.
PARENTS D'ELEVES	150	Responsables des élèves dits nécessiteux -	E. S. D.

Conscient de ne pouvoir disposer d'une population représentative, nous avons travaillé à partir d'une typologie dont nous espérons qu'elle nous donnera une image significative de la réalité.

Nous avons donc interviewé un témoin privilégié pour chacun des groupes que nous avons identifiés :

1. Les décideurs (les directeurs des différents ministères),
2. Les professionnels sur le terrain (enseignants et travailleurs sociaux)

Dans ces différents groupes, les témoins ont été choisis en fonction de leurs responsabilités et de leurs fonctions. Par exemple, pour l'octroi d'une aide, nous avons pensé que la personne capable de nous répondre convenablement serait celle qui a la charge et la mission d'en décider.

### **B.1 Méthodes utilisées**

Pour parvenir à vérifier notre hypothèse, une approche plus approfondie de l'opinion des décideurs et des bénéficiaires en matière d'aide a été menée. Nous avons donc eu recours à deux méthodes qui, comme toutes, posent le problème de leur objectivité et de leur rigueur ; d'une part, l'entretien semi-directif et, d'autre part, l'analyse des dossiers.

### B.1.1. L'entretien semi-directif

Le choix de l'entretien comme support méthodologique a l'avantage de livrer un matériel verbal relatif aux objectifs de recherche. Ce recueil de données par interrogation permet une information sur la relation du locuteur à "l'objet d'étude", à travers ce qu'il en dit.

Il est connu, cependant, qu'il existe différentes conceptions des buts de l'entretien et de l'attitude que l'enquêteur ou le psychologue doit adopter à l'égard du sujet.

D'aucuns le conçoivent surtout dans le domaine de l'application clinique, *comme le moment où peut se produire "la rencontre"; au sens phénoménologique, du psychologue et du sujet et s'établir un champ d'intersubjectivité*". A ce sujet, les travaux d'auteurs qui ont forgé des outils d'analyse pour approfondir et mieux cerner l'expérience relationnelle entre le psychologue et le "client" ont été regroupés et présentés par A.BURON dans un article sur la : Formation à l'entretien : "approches méthodologiques".

L'entretien peut également être envisagé dans une perspective non directive, ce qui dérive des conceptions de C.ROGERS et de BALINT. Ici, l'enquêteur laisse s'exprimer le sujet et n'intervient que lorsque le silence dure trop longtemps, pour relancer l'entretien.

Celui-ci peut être aussi abordé d'une manière semi-directive et c'est ce que nous avons utilisé dans la présente recherche.

Il se caractérise alors principalement par des interventions fréquentes de l'enquêteur qui dispose d'un guide d'entretien.

#### B.1.1.1. Préparation de l'entretien

##### → La grille d'entretien

En ce qui nous concerne, avant d'aborder les entretiens, nous avons sérié un certain nombre de questions sur lesquelles nous souhaitons obtenir des réponses, en référence à nos objectifs de recherche.

##### → L'Utilisation d'un matériel d'enregistrement

Pour fixer les moyens à utiliser (à savoir soit la prise de note, soit l'utilisation d'un magnétophone) nous avons demandé à chaque sujet, quelques jours avant l'entretien, s'il acceptait l'utilisation d'un magnétophone. Tous ont accepté, après un temps de réticence. Mais ce moyen soulève parfois certaines difficultés. Il peut introduire des effets psychologiques désastreux chez certains qui craignent de se contredire ou peuvent cacher certains faits et éviter d'exprimer leurs réactions trop personnelles. Il leur donne l'impression d'un entretien public plutôt que privé, puisqu'ils peuvent croire que la voix enregistrée sera écoutée par des tiers. Mais le plus catastrophique serait de l'utiliser sans en avertir. Il y verrait un moyen d'inquisition policière, contraire à toute déontologie.

### Déroulement de l'entretien

1 - Pour éviter de donner à l'entretien un caractère d'interrogatoire, nous n'avons pas utilisé de canevas devant les sujets. Non seulement on diminuait ainsi le risque d'une telle impression mais on laissait aussi les apparences de la spontanéité.

2 - Nous intervenions de temps en temps pour recentrer l'entretien lorsque celui-ci commençait à prendre une allure non directive, ou lorsque le locuteur s'écartait du sujet.

Nous avons rencontré certains responsables du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales, du Travail et de la Prévoyance Sociale, des travailleurs sociaux et les parents d'élèves ou chefs de famille.

L'entretien semi-directif leur a permis de s'exprimer librement afin de faire émerger plusieurs thèmes, et, éventuellement, des propositions quant à la mise en place d'une politique sociale en faveur des élèves.

#### B.1.2 Analyse des dossiers

Il s'est agi de 250 dossiers des sujets dits nécessaires, pris en charge par la Direction du Développement qui a, en son sein, un service de base, dit de développement communautaire.

Ce dernier reçoit les dossiers de toutes les circonscriptions scolaires de Brazzaville. Chacun, en dehors des informations d'ordre social et économique, rassemble aussi l'ensemble des fiches de renseignements scolaires qui, élaborées par le Centre et remplies en fin d'année par l'instituteur, réunissent des données sur le travail scolaire, le comportement de l'enfant en classe (gai, renfermé, calme...) et avec les autres enfants (a-t-il des camarades ? est-il recherché ? Prend-il des initiatives ?) enfin sur les relations famille-école-service social (existent-elles?) Quel est l'avis de l'instituteur sur le milieu ? Une dernière rubrique est réservée à des observations et suggestions particulières.

Il aurait été intéressant d'étendre cette étude sur deux ou trois années mais, malheureusement, les dossiers qui concernent tous les élèves du fondamental premier degré ne mentionnent pas exactement, par exemple, le niveau socio-culturel des parents ou tuteurs. On ne comprend pas très bien qui a la charge de l'enfant.

## II - LES DIFFICULTES DE L'ENQUETE

Le recueil des données fut assez difficile en ce qui concerne tant la documentation que les entretiens.

### II.1 L'approche du terrain

- les affaires sociales ont relevé de ministères différents depuis leur création, en 1957.
- le service social n'étant pas, au début des indépendances africaines, un domaine prioritaire, peu de textes ont été élaborés.
- le peu de décrets ou d'arrêtés publiés est dispersé un peu partout.

Il nous a fallu plusieurs jours pour aller au Ministère du Travail, puis, de là, passer à celui de la Santé et de l'Education Nationale et à la Direction Générale des Affaires Sociales et aux Archives Nationales du Congo. Parfois, nous rentrions bredouille. Le lendemain, c'était comme un éternel recommencement.

S'agissant des familles, les difficultés concernaient les adresses. Elles habitent, pour la plupart, dans des quartiers populaires, des bidonvilles. Les adresses qu'elles donnent au moment du dépôt de leur dossier peuvent changer avant l'attribution du secours. Et le service ne peut le savoir qu'au moment du renouvellement des demandes, c'est-à-dire un an après.

Ces changements sont dûs au fait que, pour moderniser la capitale, le Gouvernement, par l'intermédiaire de la SOPROGI (société et promotion de la gestion immobilière), construit d'autres types d'habitations : cela entraîne, bien sûr, la démolition des baraques qui forment la majeure partie de ces agglomérations, dont le déplacement de ces familles vers les parcelles assainies où elles pourraient trouver à se loger à bon prix.

Autres difficultés rencontrées : au moment des entretiens qui, rappelons-le, se sont déroulés soit dans les ministères, soit au domicile des familles, nous étions constamment obligé d'interrompre l'interview, soit parce que les enfants se disputaient les jouets et que le père ou la mère devait intervenir, soit parce que quelqu'un (un visiteur par exemple) venait rencontrer le responsable.

Comme la plupart nous ont demandé de leur faire écouter leur voix, nous étions forcé, par courtoisie, de céder, ce qui nous a fait perdre parfois le temps requis pour aller aux autres rendez-vous.

Le problème du transport aussi n'était pas simple ; il nous fallait, après avoir quitté l'autobus, faire plusieurs centaines de mètres à pied, dans le sable, voire des kilomètres, pour atteindre les domiciles. Les autobus, en effet, ne peuvent circuler dans les ruelles sinueuses de ces quartiers.

## II.2 Les limites de notre enquête

Le temps qui nous était imparti pour effectuer notre recherche ne nous a pas permis d'atteindre entièrement nos objectifs de départ : c'est ainsi que nous n'avons pas pu nous procurer les projets de décrets organisant la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, qui sont toujours dans le circuit des divers ministères, pour avis.

Les Archives de la Direction Générale des Affaires Sociales et sa bibliothèque n'étaient pas très riches en matière de documentation : seulement quelques arrêtés et décrets.

Toutefois, le manque de journaux et de revues traitant des problèmes sociaux, comme en France, entraîne un manque d'informations relatives à notre sujet.

Le cadre dans lequel évolue notre recherche étant ainsi défini, il convient de préciser l'articulation générale de cette thèse. Elle se présente en trois parties.

Après une présentation géographique et historique de notre lieu de recherche et de sa population, nous montrerons d'abord le fonctionnement de l'aide sociale à l'enfance, à travers son cadre institutionnel et sa clientèle (première partie).

Ensuite, nous étudierons son impact à travers les problèmes sociaux des populations concernées (deuxième partie).

Enfin, nous élaborerons quelques suggestions qui, à notre avis, permettraient de mieux asseoir une politique sociale pour tous (troisième partie).